

Mesurer et aménager les territoires

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

Investir ensemble

C'est préparer et améliorer notre avenir



**Le Cnam ESGT / EPN02
SIRET : 197 534 712 00512**

L'ESGT en bref

Des formations pluridisciplinaires d'excellence

L'ESGT, composante du Cnam, propose **une véritable compétence pluridisciplinaire** en sciences et techniques de la mesure, en aménagement des territoires et en sciences juridiques.

L'ESGT, reconnue par la **Commission des titres d'ingénieur (Cti)** et le **Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur** (Hcéres), est devenue **école associée Polytech** en 2020.

L'offre de formation

- Ingénieur géomètre et topographe.
- Master aménagement et gestion du foncier.
- Master Méthodes et outils de suivi pour l'aménagement et l'environnement.
- Licence professionnelle géomesure et aménagement.
- Licence professionnelle collaborateur géomètre.

5

formations
post-bac

3500
diplômés

94%

taux de réussite

100%

d'embauche
dans les 6 mois

L'ESGT est l'une des trois écoles d'ingénieurs agréées par l'**Ordre des Géomètres-Experts (OGE)** pour accéder à cette profession. Elle dispense également en formation continue des modules nécessaires à l'obtention du titre de géomètre-expert foncier DPLG.



Rôle de la taxe d'apprentissage

La taxe apprentissage c'est une histoire de partenariat entre vous et notre établissement. L'ESGT évolue grâce à l'acquisition de matériels toujours à la pointe de la technologie (lidar, drones, scanners) et s'appuie sur une pédagogie tournée vers le numérique, pour que nos formations répondent au mieux à vos besoins.

La taxe d'apprentissage : comment ça marche ?

Depuis 2023, ce sont les Urssaf qui collectent directement auprès de vous ce solde de 13%.

Elles sont chargées de reverser les fonds aux établissements habilités, désignés par les entreprises via une plateforme dédiée. Pour plus d'informations, consultez [Soltea](#).

Lors de votre versement et pour vos déclarations, vous aurez besoin de renseigner le

SIRET de l'ESGT : 197 534 712 00512

*(Conservatoire national des arts et métiers -
EPN02 - ESGT)*

Calendrier :

27 mai 2024 : Accès à la plateforme pour les employeurs assujettis à cette taxe.

Le versement des fonds aura lieu les **9 août, 11 octobre et 25 octobre 2024.**



Les différents achats effectués ces dernières années grâce à la taxe d'apprentissage

Drone multispectral

Équipements pour la salle informatique connectée

Renouvellement d'une salle informatique

GNSS

Matériel de topographie

Logiciel pédagogique

Station totale Trimble S5 2''





Mesurer et aménager les territoires

**Besoin de plus de renseignements ?
Contactez-nous !**

École Supérieure d'ingénieurs Géomètres et Topographes

Campus universitaire
1 Bd Pythagore – 72000 Le Mans
+33 (0)2 43 43 31 00 – taxeapprentissage@esgt.cnam.fr

www.esgt.cnam.fr

